



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT
(Ardèche)

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE
du 3 février 2021

Le trois février deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-de-Montagut, régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrits par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacquy BARBISAN, Maire

Étaient présents : Jacquy BARBISAN, Mathieu HERITIER, Sébastien JOURDAN, Vanessa LESVEQUE, Jean-Paul RIBES, Eveline ROBERT, Laurence ROCHE, Marie-Claude MOREL, Pierre AVENAS, Aurélie HAVOND, Damien DESESTRET, Amélie ROISSAC, Bastien JACOB

Étaient absents ou excusés :

Étaient représentés : Audrey PUECH représentée par Jacquy BARBISAN, Jean-Louis BEYRON représenté par Jean-Paul RIBES

Secrétaire de Séance : Damien DESESTRET

Assiste : Sophie VOLLE, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR

1- Validation du procès-verbal du 21/12/2020

Le maire présente le procès-verbal de la séance du 21/12/2020 et demande au conseil municipal s'il y a des observations.

Le conseil municipal, après divers échanges, approuve à 13 voix pour et 2 voix contre le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020

2-Délibération n° 2020-0302-001

Autorisation de paiement d'investissement avant le vote du BP 2021

Le maire indique au Conseil Municipal que la loi autorise le paiement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif de l'année en cours sous certaines conditions.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le trésorier municipal à procéder à la prise en charge et au règlement des mandats d'investissement qui lui seront transmis avant le vote du Budget Primitif 2021 et ce dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement inscrites au BP 2020 - à savoir :

	Budgétisé 2020	Autorisation d'engagement max 2021
Chapitre 20	9 500.00 €	2375.00 €
202	9 500.00 €	2375.00 €
Chapitre 21	305 864.00 €	76 466.00 €
2111	100 000.00 €	25 000.00 €
2128	2000.00 €	500.00 €

2135	121 600.00 €	30 400.00 €
2151	40 000.00 €	10 000.00 €
2152	21 920.00 €	5 480.00 €
21534	1 400.00 €	350.00 €
21538	1244.00 €	311.00 €
21568	13 000.00 €	3 250.00 €
2183	4 000.00 €	1000.00 €
2188	700.00 €	175.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire
- Autorise le trésorier à régler les différents mandats d'investissement qui lui seront adressés avant le vote et l'approbation du BP 2021 dans les limites indiquées ci-dessus.

3- délibération n° 2020-0302-002

Convention de transfert des excédents du budget Eau à la CAPCA (Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche)

Vu le transfert de plein droit de la compétence EAU à la CAPCA au 1^{er} janvier 2020 en application de l'article 66 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe)

Vu le compte administratif du budget Eau voté le 27 février 2020

Vu la reprise des résultats de clôture du budget Eau transféré au budget principal de la commune en 2020 faisant ressortir les excédents suivants :

Fonctionnement : + 2 877.18 €

Investissement : + 2 79 096.77 €

Le conseil municipal doit décider le transfert de ces excédents à la CAPCA.

Le maire rappelle sa rencontre avec les responsables de la CAPCA pour convenir des modalités de versement de ces excédents au cours de l'année 2021. Il donne lecture de la délibération prise par la CAPCA le 2 février qui fixe par convention les modalités financières à savoir notamment une répartition du versement sur 3 échéances dans l'année 2021 en accord avec le percepteur.

La CAPCA s'est engagée à la réalisation d'un programme de travaux important sur la commune dont la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve la convention financière fixant les modalités financières du transfert concerné par le transfert de la compétence « eau potable » à la CAPCA
- Décide le transfert des excédents du budget Eau à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche à savoir
 - o Fonctionnement : + 2 877.18 €
 - o Investissement : + 279 096.77 €
- Autorise le maire à signer la convention s'y rapportant
- Charge le maire de porter les crédits nécessaires à ce transfert au budget 2021

Rénovation des terrasses en pierre sèche - Demande de subvention

La commune a entrepris la restauration des terrasses agricoles, aujourd'hui totalement en friche. L'objectif premier de ce programme est de remettre en valeur une terre agricole aujourd'hui abandonnée, de sensibiliser à la restauration des terrasses, héritage de nos aînés mais aussi d'embellir le paysage aux abords de la Dolce Via et favoriser ainsi l'attrait touristique de toute une région.

Le maire rappelle la 1^{ère} opération réalisée avec succès et le financement de ce 1^{er} programme à hauteur de 80% dont 50% dans le cadre de la DETR (Etat) et 30 % par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le maire propose de poursuivre cette restauration en entreprenant la réhabilitation d'une seconde partie.

Le projet est estimé à 21 000 € et pourrait être financé en partie par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche au titre de l'action « coup de pouce 2021 » et l'Etat au titre de la DSIL.

Il convient donc de valider un plan de financement qui pourrait s'articuler ainsi :

	Taux	Montant
Subvention « coup de pouce 2021 » PNR/Région	60 %	12 600.00 €
Subvention DSIL	20 %	4 200.00 €
Fonds propres	20 %	4 200.00 €
TOTAL		21 000.00 €

De plus, ce programme a également pour vocation de permettre à une association d'insertion sociale de s'impliquer dans la réalisation du projet.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

- Valide le plan de financement présenté ci-dessus
- Sollicite l'aide du Parc Naturel Région des Monts d'Ardèche dans le cadre du dispositif « coup de pouce 2021 »
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)
- Charge le maire du dépôt des différents dossiers,
- Autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de ce projet.

Sécurisation du Pont de la Valette - Demande de subvention

Le maire rappelle la 1^{ère} tranche des travaux de restauration du Pont de la Valette, soutenue par La fondation du patrimoine qui a lancé une souscription publique, la Région et le Département. Ce programme s'est élevé à 22 000 € HT soit 26 400 € TTC. 11 938 € ont été collecté par la fondation du patrimoine, Le Département à hauteur de 8 928.00 €

et la commune de St Etienne de Serres pour 400 €. Le maire en profite pour remercier les généreux donateurs.

Sébastien JOURDAN rajoute que Mr EMONET, président de l'association « Paysages et patrimoine d'Auzène au Mézayon » peut être remercié pour son engagement et sa participation active à l'élaboration de cette opération du pont de la valette.

Aujourd'hui se pose la question de la sécurisation de ce pont afin de permettre la tranquillité des promeneurs qui l'empruntent. La fondation du Patrimoine propose la poursuite de ce programme par avenant au 1^{ER} contrat. Une souscription publique sera à nouveau lancée.

Les travaux de sécurisation s'élèvent à 15 120 € HT et pourrait être financé ainsi :

	Taux	Montant
Fondation du patrimoine - Souscription publique	30 %	4 536.00 €
Subvention DETR	30 %	4 536.00 €
Fonds propres	40 %	6 048.00 €
TOTAL		15 120 € HT

Le maire indique qu'il envisage de rechercher un financement complémentaire (voir peut-être avec le PNR) afin de diminuer le restant à charge de la commune.

Laurence ROCHE regrette que la sécurisation du pont n'ait pas été prévue dans la 1^{ère} phase, ce qui aurait permis un financement global.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

- Valide le plan de financement présenté ci-dessus
- Sollicite le soutien de la Fondation du Patrimoine par avenant au 1^{er} contrat
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR (éléments patrimoniaux)
- Charge le maire du dépôt des différents dossiers,
- Autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de ce projet.

6- Délibération n° 2020-0302-005

Réhabilitation d'une friche industrielle - Aménagement d'un parking pour l'installation future de commerces et création d'un belvédère Demande de subvention

Le programme consiste en la réhabilitation d'une partie d'une friche industrielle, située au centre du village en vue d'un projet de développement économique qui vise en l'installation future de commerces, de services de santé.

Dans un premier temps, il est envisagé l'aménagement d'un parking et la création d'un belvédère. 15 places de parking pourraient ainsi être créées. Sur la partie basse, côté rivière, un belvédère surplombant la rivière sera aménagé. Les barrières autour du belvédère seront identiques à celles disposées le long de la dolce via. L'objectif est de mettre de la vie au cœur du village en lieu et place de la friche.

Les travaux d'aménagement sont estimés à 52 138 € comprenant les travaux d'aménagement, la pose de garde-corps et l'équipement en mobilier urbain.

	Taux	Montant
Subvention DETR	30 %	15 641.00 €
Subvention REGION Auvergne Rhône-Alpes	50 %	26 069.00 €
Fonds propres	20 %	10 428.00 €
TOTAL		52 138.00 € HT

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

- Valide le plan de financement présenté ci-dessus
- Sollicite le concours de l'Etat au titre de la DETR et de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- Charge le maire du dépôt des différents dossiers,
- Autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de ce projet.

7- Délibération n° 2020-0302-006

Convention de partenariat « LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 »

Le Maire présente la convention « Label Ecoles Numériques 2020 » en partenariat avec l'académie de Grenoble et la commune.

Ce programme vise à soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans les écoles et s'adresse plus spécifiquement aux territoires ruraux.

Ce programme est destiné à l'école maternelle du Moulinon.

Il convient d'autoriser le maire à signer cette convention qui fixe les termes du financement de l'opération ainsi que les engagements des signataires.

Le Maire précise que la dépense retenue par l'Académie s'élève à 4 070.00 € selon le projet pédagogique établi par la Directrice de l'Ecole du Moulinon et sera financé à 50%. Le devis comprend l'acquisition de 5 tablettes, 1 PC portable, 1 vidéoprojecteur et une borne wifi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'Académie de Grenoble.
- Autorise le Maire à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Le maire informe le conseil municipal du retrait du poste de co-enseignement à la rentrée scolaire prochaine. Le poste de co-enseignement initialement prévu pour l'école élémentaire, avait toutefois été attribué par dérogation à l'école maternelle du Moulinon pour une classe unique de 38 élèves. Ce poste avait été renouvelé durant plusieurs années. Aujourd'hui, l'effectif annoncé pour la prochaine rentrée scolaire est de 20 élèves à l'école du Moulinon. 13 enfants rejoignent l'école primaire des Platanes à la rentrée.

Convention entre la commune et la CAPCA pour l'organisation des centres de loisirs

Ce point est reporté à une prochaine séance. La convention n'est pas encore arrêtée par la CAPCA.

Le maire fait un point rapide sur l'utilisation des locaux par le centre de loisirs intercommunal ou par le QG des jeunes. Jusqu'à présent la mise à disposition se faisait à titre gracieux. Le maire a sollicité la CAPCA pour mettre en place une indemnisation compte tenu de l'organisation régulière des centres de loisirs sur la commune dans les locaux des 2 écoles (le Moulinon et les platanes). En effet, le centre de loisirs ouvre dorénavant tous les mercredis pendant la période scolaire mais aussi durant les semaines de vacances scolaires. Le maire a proposé un tarif de 80 € par journée d'utilisation pour les écoles du Moulinon et des platanes et 40 € pour le QG des jeunes.

Laurence ROCHE émet la crainte, qu'en conséquence les impôts de la CAPCA augmentent. Le Maire répond que ce n'est pas une location de salles qui fera augmenter le taux des impositions de la CAPCA.

Le maire donne un effectif au complet pour les vacances de Février et s'en félicite. Il rappelle que les repas des mercredis et vacances scolaires sont concoctés par le restaurant local « la table d'Angel »

Demande de subvention pour l'insertion et l'emploi des jeunes

Le maire donne connaissance au conseil municipal d'un courrier adressé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône relatif à la formation des jeunes par alternance.

La chambre des Métiers et de l'Artisanat contribue activement au développement de cette orientation professionnelle. Actuellement, Elle recense un apprenti résident sur notre commune dans le métier de la coiffure.

La chambre des Métiers et de l'Artisanat invite la commune à soutenir ces dispositifs par l'octroi d'une subvention représentant la somme de 124 € par jeune en formation soit pour notre commune 124 €

Le conseil municipal, soucieux de soutenir l'insertion et l'emploi des jeunes sur le territoire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Décide d'attribuer à la Chambre des Métiers et l'Artisanat du Rhône la somme de 124 €, basé sur le nombre de jeunes en apprentissage soit un apprenti coiffeur sur notre commune
- Charge le maire d'inscrire cette somme au budget 2021

Il sera demandé auprès de la chambre des Métiers et de l'Artisanat des précisions sur le jeune bénéficiaire de cette aide.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Formation du personnel aux gestes de 1ers secours

Le maire donne la parole à Marie-Claude MOREL, chargée d'organiser une session de formation aux gestes de 1ers secours pour les agents des écoles.

Marie-Claude MOREL indique que ces formations pourraient être assurées par l'UDSP07 (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ardèche), et organisées sur le site de l'UDSP07 à Beauchastel par groupe de 10 personnes. Le coût de cette formation est de 60 € par agent. Une priorité est donnée aux agents des écoles mais d'autres agents ou élus peuvent s'ils le souhaitent compléter le groupe. Marie-Claude MOREL souhaite y assister.

➤ OPAH (opération programmée de l'amélioration de l'habitat)

Le maire donne la parole à Jean-Paul RIBES, en charge de ce dossier.

Jean-Paul RIBES explique que cette action est portée par la CAPCA en partenariat avec l'agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat et s'inscrit dans la politique de l'habitat portée par la commune. C'est l'association SOLIHA qui a été missionnée par la communauté d'agglomération pour recenser les besoins dans chaque commune. Elle est intervenue sur notre commune et a identifié certains groupes de bâtiments qui pourraient selon elle, être intégrés dans une OPAH. Une prise de contact a été faite avec les propriétaires.

L'OPAH va donc permettre aux propriétaires privés de bénéficier d'aides financières, de conseils pour des travaux d'adaptation, de rénovation énergétique, de sécurité et salubrité et de réhabilitations locatives.

La CAPCA ainsi que la commune soutiendront cette opération (les modalités financières restent à définir)

L'OPAH devrait être validée pour un démarrage au mois de septembre 2021 pour une durée de 3 ans. Le comité de pilotage se réunit régulièrement pour finaliser ce programme.

➤ Dotations d'ordinateurs portables aux élèves du CM2

Les ordinateurs portables destinés aux élèves de CM2, financés par la CAPCA devraient être livrés fin février.

➤ Bulletin municipal

Le maire fait part au conseil municipal des nombreux encouragements reçus en Mairie suite à la distribution du 1^{er} numéro du bulletin municipal. Il précise que ce bulletin, en raison de la crise sanitaire, s'est également substitué à la cérémonie des vœux à la population.

Sébastien JOURDAN demande à participer à l'élaboration du prochain bulletin.

➤ Courrier de Mr PONCE Cyril

Le maire donne lecture d'un courrier adressé par Mr PONCE Cyril relatif à la facture qu'il a reçu, lui et les autres restaurateurs pour le paiement de leur droit de place pour leurs terrasses.

Le conseil municipal demande à ce qu'une réponse soit apportée à Mr PONCE pour rappeler la décision prise par le conseil municipal en séance du 1^{er} juillet 2020, de réduire, à titre exceptionnel, de 50% la redevance d'occupation du domaine public (terrasses) dues par les cafetiers et restaurateurs et d'autoriser l'extension de leurs terrasses pendant la période de levée des contraintes sanitaires afin de leur permettre de travailler dans de bonnes conditions.

➤ Convention de partenariat avec la radio locale RDB

Le maire informe le conseil municipal qu'il a renouvelé le partenariat avec la radio RDB qui permet à la commune ainsi qu'au comité des fêtes de diffuser sur cette antenne locale 5 manifestations culturelles.

- L'Etablissement français du sang remercie la commune pour son accompagnement dans le cadre de la mise à disposition de la salle de la chemina pour accueillir leurs équipes de prélèvement dans les meilleures conditions de sécurité pour la collecte de sang. Le nombre de participants pour la collecte du 22/01/21 a été de 46 dons dont 3 nouveaux donneurs.
- Remerciements pour la distribution des colis

Le maire donne lecture aux conseillers des nombreuses cartes de remerciements qu'il a reçu suite à la distribution des colis que ce soit de la part de l'Ehpad des Muriers ou de la population.

➤ Drapeau déposé sur le château de Montagut

Le maire fait part d'un courrier de Mr ABEL, propriétaire du château de Montagut suite à la pose d'un drapeau sur le château sans autorisation.
Le maire indique que ce drapeau a été déposé.

➤ Point sur les travaux

Pierre AVENAS fait le point sur les travaux

- La démolition du bâtiment ex DDE est achevée. Les travaux relatifs aux réseaux secs sont en cours
- La sirène (voir précédents conseils) est en cours d'installation au Moulinon
- Des travaux d'enfouissement de lignes électriques seront effectués au courant du mois de septembre 2021 à proximité du château de la Cheysserie
- Des travaux de sécurisation du pont du Moulinon sont en cours de réflexion avec la commune de Saint-Michel-de-Chabrilanoux

Pierre AVENAS, a participé à l'assemblée générale du canoë-kayak et fait suivre leurs remerciements pour la mise à disposition du local.

Le maire rappelle la dotation prochaine d'un minibus par la Région pour leur association. Un second minibus a également été attribué au club de Rugby.

Séance levée à 19h43

Procès-verbal approuvé par le conseil municipal en séance du 11 mars 2021 à l'unanimité

*Le Maire,
Jacquy BARBISAN*